octeha
TERRITOIRES - HABITAT - AMÉNAGEMENT

contact@octeha.fr

à Rodez :
31 Avenue de la Gineste
Tél.: 05 65 73 65 76
www.octeha.fr

PREFECTURE DU GARD

COMMUNE DE VIC-LE FESQ

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan Local d'Urbanisme

Arrêté le :

5 Juillet 2018

Approuvé le :

29 mai 2019

Révision allégée n°1

Modifications - Révisions allégées - Mises à jour

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29 Mai 2019

Modification n°1 du PLU approuvée le 31 janvier 2022

Révision allégée n°1 approuvée le 20 février 2024

VISA

Date : 21 février 2024

Le Maire,
José MONEL

Bilan de la concertation

1.2

Sommaire

1 - Modalités de la concertation 3

2 - Déroulement de la concertation 4

3 - Bilan de la concertation 4

4 - Conclusion 4

5 - Annexes 5

Article diffusé dans le Réveil du Midi (28 octobre 2022 au 03 novembre 2022) 5
Registre de concertation mis à disposition en Mairie 6

I - Modalités de la concertation

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vic-le-Fesq a été approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 29 mai 2019.

Le PLU est un document évolutif qui doit s'adapter aux modifications des textes législatifs et réglementaires, ainsi qu'aux projets d'aménagement et de constructions que souhaite développer la commune afin de mettre en oeuvre son projet de territoire.

Ainsi, le 31 janvier 2022, le Conseil municipal a approuvé la modification de droit commun n°1 du PLU. Celle-ci avait pour objectif de faire évoluer l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) «Quartier Sud du Village - Secteur Ua1» afin de la rendre plus opérationnelle.

Depuis la fin des années 1980, le nombre d'activités agricole en activité sur la commune n'a cessé de diminuer. Aussi, afin de conserver un certain dynamisme agricole sur le territoire, en permettant le développement des exploitations restantes ou la reprise d'activités ayant cessé, la commune a réalisé un bilan des projets bloqués par le PLU, grâce à une actualisation de l'enquête agricole. Ceci a permis d'identifier six projets localisés sur six zones, nécessitant de revoir le découpage des zones agricoles identifiées au PLU.

Le Conseil municipal a donc prescrit la révision allégée n°1 du PLU de Vic-le-Fesq par délibération en date du 31 janvier 2022.

Les modalités de concertation retenues dans le cadre de la révision allégée du PLU ont été les suivantes :

- Diffusion dans un journal départemental,
- Mise à disposition d'un registre de concertation,
- Actualisation de l'enquête agricole réalisée lors de l'élaboration du PLU.

2- Déroulement de la concertation

Conformément à la loi SRU, prescrivant une concertation de la population, la Commune a mis en place les moyens de consultation de la population, en lien avec l'objet de la révision allégée (préserver l'activité agricole en lui donnant les moyens de se doter des outils nécessaires) pendant toute la période d'études et de réflexion menant à l'arrêt du projet de révision allégée du PLU.

Elle a notamment rédigé un article dans la presse paru dans le journal Le Réveil du Midi (28 octobre au 03 novembre 2022). Elle a également mis à disposition de la population un registre de concertation afin que les exploitants agricoles du territoire installés ou avec projet d'installation puissent faire part aux élus de leurs projets et, dans la mesure du possible, que ceux-si soient intégrés au PLU dans le cadre de la présente révision allégée n°1. Une actualisation de l'enquête agricole réalisée lors de l'élaboration du PLU a aussi été effectuée afin de sonder les exploitants agricoles connus du territoire.

3- Bilan de la concertation

Depuis la prescription de la révision allégée (31 janvier 2022), 6 projets ont été signalés aux élus de la commune.

4- Conclusion

Les moyens de communication mis en œuvre (publication, registre de concertation, mise à jour de l'enquête agricole) démontrent la volonté de la Commune d'associer les habitants de Vic-le-Fesq à la révision allégée de son PLU conformément aux dispositions de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, prescrivant une large concertation.

ARTICLE DIFFUSÉ DANS LE RÉVEIL DU MIDI (28 OCTOBRE 2022 AU 03 NOVEMBRE 2022)

ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES DU GARD

Commune de VIC LE FESQ
AVIS AU PUBLIC
Prescription de la révision allégée n°1 du PLU de la Commune de Vic-le-Fesq

Le public est informé que, par délibération du 31 janvier 2022, le Conseil municipal de la Commune de Vic-le-Feq a prescrit la révision allégée n°1 du PLU de la commune.
Cette délibération est affichée à la mairie.
Un registre de concertation sera placé en mairie.

Le Maire,
José MONEL

Maître François GILLES
AVOCAT
14 Boulevard Louis Blanc 30100 ALES
TEL 04 66 52 43 22

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LICITATION EN UN SEUL LOT

COMMUNE D'ALES (Gard)
24 CHEMIN DES PINS
D'UNE MAISON à usage d'habitation sur 2 niveaux avec GARAGE

cadastrée SECTION BH N°508 d'une contenance cadastrale de 1a 5ca, SECTION BH N°509 d'une contenance cadastrale de 1a 71ca et le lot N°2 représentant les 944/1000° des parties communes

EDD PUBLIEE AU SPF DE NIMES LE 24/04/2009, Volume 2009 P N°1630

SUR LA MISE A PRIX DE 120 000 €
OUTRE LES CHARGES
avec faculté de baisse d'un quart en cas de carence d'enchères

Adjudication fixée :
LE MARDI 13 DECEMBRE 2022 à 15H30
Devant le Tribunal Judiciaire d'ALES
Salle ordinaire des ventes au Palais de Justice
3 Place Henri Barbusse 30100 ALES

Visite des lieux : MARDI 29 NOVEMBRE 2022 de 09H00 à 10H00 par Maître Richard ANDRIEU, Huissier de Justice à LA GRAND COMBE (Gard) - Tél. 04 66 54 80 31

Les enchères ne pourront être portées que par avocat inscrit au Barreau d'ALES contre récépissé d'une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier Séquestre des Adjudications représentant 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3 000 €.
Les conditions de la vente peuvent être consultées au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'ALES et au Cabinet de l'avocat poursuivant (CCV également disponible sur les sites *www.rdavocats.fr & www.avoventes.fr*)

Il sera procédé à la requête de LA SARL SBCMJ représentée par Maître Bruno CAMBON, Mandataire Judiciaire, domicilié 22 Rue Taisson 30100 ALES, agissant en sa qualité de mandataire liquidateur de Madame Sania MEZGHENNA née le 16 décembre 1980 à ALES, de nationalité française, domiciliée Résidence la Porte de Saint Martin, Appartement N°5 – 400 Chemin de Tamaris 30520 SAINT MARTIN DE VALGALGUES, fonctions auxquelles il a été nommé suivant une ordonnance du Juge des contentieux de la protection du Tribunal Judiciaire d'ALES en date du 2 septembre 2021, en remplacement de Maître Marc ANDRE, lui-même ayant été désigné suivant un jugement du Tribunal d'instance d'ALES en date du 19 mars 2019, ayant pour Avocat Postulant Monsieur François GILLES, Avocat au Barreau d'ALES – 14 Bld Louis Blanc 30100 ALES et pour Avocat plaidant la SCPA rd avocats & associés, Avocats au Barreau de NIMES, dont le siège est 16, rue des Greffes 30000 NIMES

A la vente aux enchères sur licitation en un seul lot d'une maison à usage d'habitation sur 2 niveaux avec garage cadastrée SECTION BH N°508 d'une contenance cadastrale de 1a 5ca, SECTION BH N°509 d'une contenance cadastrale de 1a 71ca et le LOT N°2 représentant les 944/1000° des parties communes

Le bien se décompose ainsi :
L'étage principal comprend une cuisine, un salon, 3 chambres et une salle de bains avec WC
Le niveau 1 dont l'accès se fait par un escalier depuis le salon, comprend un séjour/salon, une pièce pouvant faire office de cuisine, 2 chambres et une salle de bain avec WC
Le niveau 2 accessible depuis une porte ouvrant sur le Chemin des Pins et conduisant au garage et chaufferie
Chauffage : Gaz
Superficie habitable totale : environ 175,66 m²
Occupation : libre

Commune de VESTRIC ET CANDIAC
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
SOUSCRIPTION DES CONTRATS D'ASSURANCE

Correspondant : Monsieur le Maire - Mairie - 6 Rue de la Mairie 30600 VESTRIC ET CANDIAC - Téléphone : 04.66.71.11.58
contact@vestricetcandiac.com
Type de procédure : Procédure adaptée.
Objet du marché : Souscription des contrats d'assurances de la Commune de Vestric et Candiac
Caractéristiques principales : Réalisation continue de prestations homogènes sur une durée maximale de 4 ans. Pas de variantes
Adresse de téléchargement du DCE, de demande de participation, de dépôt des offres : *https://lereveildumidi.e-marchespublics.com*
Présentation des lots :
Lot 1: assurance des dommages aux biens mobiliers et immobiliers
Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes
Lot 3 : assurance des véhicules terrestres à moteur et auto-mission
Lot 4 : assurance de la protection juridique et défense pénale des agents et élus
Date limite de réception des offres : 29/11/2022 à 11H30

Commune de MONTFAUCON
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
CONCERNANT LA REVISION ALLEGEE N°1 DU PLU

Par arrêté en date du 28 septembre 2022, le maire de la commune de MONTFAUCON a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de révision allégée n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Montfaucon. La révision allégée du PLU a pour seul objectif le déclassement d'un espace boisé classé au sein du bourg correspondant aux parcelles cadastrales B234, B235, B411, B412, B733, B782, B779, B814, B824, B826, B780, B 1061 et B1062.

L'enquête publique se déroulera du 20 octobre 2022 à 9h au 21 novembre 2022 à 12h, soit 33 jours consécutifs. Le siège de l'enquête publique est situé à la Mairie de Montfaucon 23 Rue de la République 30150 MONTFAUCON.

Mme Marie-Laurence AUZIAS a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Nîmes.

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête publique, à la mairie de Montfaucon aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi inclus de 09h00 à 15h et le samedi de 09h00 à 11h30, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

Le dossier est également consultable sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : *www.montfaucon.fr*. A cet effet, un poste informatique est mis à la disposition du public en mairie de Montfaucon (mêmes horaires que pour la consultation du dossier d'enquête).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations soit sur le registre d'enquête, soit par courrier à : Enquête publique Révision Allégée n° 1 du PLU Madame la commissaire enquêteur Mairie de Montfaucon 23 Rue de la République 30150 MONTFAUCON ; soit par mail, à l'adresse suivante : *Montfauconplualleger@gmail.com*

Les observations et propositions consignées dans le registre d'enquête ou adressées par courrier sont consultables en mairie. Les observations et propositions par voie électronique sont consultables dans les meilleurs délais sur le site *www.montfaucon.fr*

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le Commissaire-Enquêteur recevra le public à la mairie afin de recueillir ses observations les :
- **Jeudi 20 octobre 2022 de 09h à 12h**
- **Jeudi 3 novembre 2022 de 09h à 12h**
- **Lundi 21 novembre 2022 de 09h à 12h**

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur, clos et signé par elle. Dès réception du registre et des documents annexés, la commissaire enquêteur communique, dans la huitaine, à Monsieur le Maire les observations écrites et orales consignées dans le procès-verbal de synthèse. Monsieur le Maire dispose d'un délai de quinze jours pour répondre à ces observations. A compter de la clôture de l'enquête, la commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours pour adresser à Monsieur le Maire de la commune de Montfaucon le dossier d'enquête publique, le registre et le rapport dans lequel figurent son avis et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur sera remise à Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Nîmes. Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie de Montfaucon aux jours et heures habituels d'ouverture, sur le site internet de la mairie à l'adresse *www.montfaucon.fr* pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Réveil ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES N° 2749 du 28 octobre au 3 novembre 2022 AL9

Commune de VIC LE FESQ
AVIS AU PUBLIC
Prescription de la révision allégée n°1 du PLU de la Commune de Vic-le-Fesq

Le public est informé que, par délibération du 31 janvier 2022, le Conseil municipal de la Commune de Vic-le-Feq a prescrit la révision allégée n°1 du PLU de la commune.
Cette délibération est affichée à la mairie.
Un registre de concertation sera placé en mairie.

Le Maire,
José MONEL

REGISTRE DE CONCERTATION MIS À DISPOSITION EN MAIRIE

COMMUNE DE VIC-LE-FESQ

REVISION ALLEGEE N°1
PLU (Plan Local d'Urbanisme)
REGISTRE DE CONCERTATION

Le public est invité à consigner ses observations dans ce registre…